



Fiche de Poste

Agent de Sécurité Cynophile

ACCUEIL ET CONTRÔLE D'ACCÈS

L'agent de sécurité cynophile doit s'attacher à constituer une véritable équipe "homme-chien" sachant optimiser les qualités acquises et naturelles du chien. Le chien est l'auxiliaire du conducteur de chien dans l'exercice de sa mission. Dans le cadre de ses missions, son activité consiste à assurer la protection des biens et/ou des personnes sur un secteur géographique déterminé en application des consignes transmises par l'employeur et en utilisant les qualités combinées du conducteur et du chien.

- Filtrer et contrôler les entrées et sorties des personnes et des véhicules
- Contrôler les parkings (rondes de surveillance) dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur
- Accueillir les visiteurs
- Informer, orienter et accompagner les visiteurs sur le site
- Gérer les appels téléphoniques pour des motifs de sécurité
- Assurer la gestion des clefs et des moyens d'ouverture / fermeture

SURVEILLANCE GÉNÉRALE

- Effectuer des rondes de surveillance sur site selon les consignes en vigueur pour prévenir des actes de malveillance et des risques détectables tels que l'intrusion, le vandalisme ou l'incendie
- Contrôler et surveiller les sites et périmètres déterminés tels que parkings, entrepôts, chapiteaux et toutes autres zones dont il a la garde
- Procéder aux actions de sauvegarde adaptées et assurer la continuité de la protection du site selon les consignes prédéterminées et/ou les instructions de la hiérarchie
- Intervenir à la demande du personnel autorisé ou sur alarmes pour effectuer une levée de doute
- Vérifier la présence et l'accessibilité du matériel de sécurité prévu pour le site
- Contrôler le respect de l'application des consignes de sécurité du site
- Détecter à l'intérieur d'un site ou d'un périmètre clairement déterminé la présence d'une personne, d'objets, de produits, pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes
- Donner l'alerte et/ou rendre compte aux services compétents et/ou à sa hiérarchie en cas de trouble ou anomalie

SECOURS AUX PERSONNES, PROTECTION ET ALERTE EN CAS D'ACCIDENT OU ÉVÉNEMENT EXCEPTIONNEL

(À l'exclusion des missions d'accompagnement des personnes à mobilité réduite)

- Prendre les mesures conservatoires (mise en place d'un périmètre de sécurité)
- Donner l'alerte
- Faciliter et guider les secours

Liste non exhaustive